



15 février 2015

Présentation résumée des conséquences des restrictions budgétaires pour les associations

Le collectif des associations citoyennes a estimé nécessaire de jouer un rôle d'alerte dès l'été 2014 en procédant avec ses moyens à une étude des incidences des restrictions budgétaires pour les associations. Les résultats sont suffisamment probants pour qu'on puisse parvenir à quelques conclusions, même si les auteurs ne prétendent pas avoir les moyens d'une prévision exacte.

Réalité du plan de rigueur et conséquences pour les associations

L'objectif est de parvenir à une baisse permanente du niveau de l'action publique de 50 milliards (soit 107 milliards d'euros de pertes cumulées pour l'action publique en 3 ans). Des « efforts » comparables sont demandés aux différents budgets de l'action publique. Pour les collectivités, la diminution des dotations de l'État (par rapport à un total de dotations de 58,630 Mds d'€ en 2013) a été estimée par l'Association des Maires de France à 28 milliards d'euros de pertes cumulées en 2017 par rapport au niveau de 2013.

En prenant en compte l'ensemble des financements publics, on prend conscience de l'importance des pertes subies par les associations. Celles-ci risquent de perdre 30 % de leurs financements publics à l'horizon 2017.

Les subventions aux associations constituent la première variable d'ajustement pour les collectivités, car les subventions sont « unilatérales et révocables ». Les réponses prévisibles des associations sont déjà très diverses. On observe d'ores et déjà des tendances qui devraient se confirmer et s'amplifier :

- **Une précarisation des conditions de travail** : les associations commencent par « se serrer la ceinture », avec un surtravail des salariés, une baisse de la qualité des activités et du relationnel en interne. Mais le déséquilibre et la désorganisation des actions ont un effet domino qui déstructure ensuite toute l'activité de l'association ;
- **Une sélection croissante des publics** : certaines associations vont davantage faire appel à la participation de leurs membres (augmentation des tarifs) et accroissent le volume des prestations, au prix de l'abandon de leur utilité sociale, du sens de leur action et de leur projet associatif ;
- **La course aux commandes publiques** : certaines entreprises associatives se lancent dans la course aux commandes publiques, pratiquent le dumping pour prendre les marchés et tuer la concurrence. Elles contribuent également à la stratégie de privatisation des services publics de proximité ;
- **Les 128 000 associations moyennes, qui emploient 300 000 personnes, sont les plus touchées**, car elles sont les moins à même de s'adapter au marché en répondant aux appels d'offres, alors que ce sont les plus tournés vers le bien commun et l'intérêt général.

La destruction du tissu des associations moyennes –plus ancrées dans les territoires- est un problème politique majeur pour notre pays et pour l'avenir de la démocratie.

Combien d'emplois sont menacés ?

L'objectif n'est pas d'obtenir de prévisions exactes, mais d'estimer l'ordre de grandeur des menaces sur l'emploi associatif, afin de jouer un rôle d'alerte, d'explicitier ce qui va probablement arriver si le gouvernement se contente d'appliquer dans son intégralité le plan de rigueur sans aucune mesure compensatoire.

En tenant compte de la capacité des associations à développer leurs prestations, à « encaisser » dans une certaine mesure une baisse des financements publics, à répondre aux appels d'offres, on est conduit à estimer, dans des conditions moyennes, que plus de 200 000 emplois au total sont menacés si le gouvernement se contente d'appliquer dans son intégralité le plan de rigueur. L'estimation donne un ordre de grandeur de 59 000 emplois en danger en 2015, 64 1000 en 2016 et 85 000 en 2017 (voir les calculs sur le [document détaillé](#)).

À noter que la suppression d'un poste associatif, qui se traduit en moyenne par une « économie » de crédits publics de 12 000 € (pour 47% de financements publics en moyenne pour une asso, en estimant le salaire associatif moyen à 1,2 fois le SMIC, soit un coût total de 27 000 € avec les cotisations sociales), correspond en réalité à une perte de près du double des « économies » réalisées, de 12 000 euros de cotisations sociales et 11 500 € d'allocations chômage supplémentaires.

Si ces projections sont exactes, on peut qualifier la situation de tenable en 2014 et grave en 2015. Mais elle devient totalement explosive en 2016 et 2017. Les décisions prises, en l'absence de compensation, se traduisent par un **énorme "plan social", globalement plus important que ceux qui touchent l'industrie et les services**, d'ampleur supérieure à celui qui a résulté des reconversions industrielles des années 1980. **Ce plan social reste invisible** car les suppressions d'emplois sont réparties sur un très grand nombre d'associations. Derrière les pertes d'emplois et la dégradation des conditions de travail ce sont des vies humaines qui sont en jeu, **des souffrances, des vies brisées et parfois des ruptures familiales. C'est aussi la perte d'une capacité d'agir** et de fonctions essentielles à la vie en société, avec des conséquences sociales, culturelles et politiques incalculables.

Les réponses apportées par le gouvernement

Un discours rassurant

Face à la publication de ces estimations, le gouvernement a adopté un discours rassurant, estimant, au vu des statistiques de 2013 et de début 2014, que l'emploi associatif résiste mieux que l'emploi privé. En réponse à une question écrite de Jacqueline Fraysse, le secrétaire d'État Thierry Braillard déclarait le 4 décembre à l'Assemblée nationale *« il ne faut pas dramatiser la situation : des choses ont été faites, notamment le relèvement de l'abattement de la taxe sur les salaires. Le monde associatif a été le principal bénéficiaire des emplois d'avenir, qui ont permis de maintenir l'emploi. »*. En même temps, la campagne « j'aime mon association » a développé un discours lénifiant, en lien avec « l'engagement associatif grande cause nationale ». Le CAC a été critiqué, non pour avoir fait des estimations, mais pour les avoir publiées pendant cette campagne.

La substitution de financements privés aux financements publics

Face à la pénurie qu'il a lui-même créée, le gouvernement envisage de mettre en place des partenariats public-privé pour les actions associatives. Un rapport sur « **l'investissement à impact social** » propose de faire financer des actions sociales (au sens large) par des investisseurs privés, à qui l'État rembourse dans un deuxième temps les sommes investies, dès lors que les objectifs fixés conjointement par l'investisseur et par l'État auront été atteints. Ce dispositif peut permettre de maintenir des emplois qui, autrement, auraient disparu. Mais pour les finances publiques, il constitue une véritable bombe à retardement, puisque l'État fait des économies à court terme mais doit ensuite rembourser beaucoup plus que s'il avait apporté lui-même les financements nécessaires. Pour les associations, la survie s'accompagne d'une mise sous tutelle renforcée, puisque l'association se voit imposer ses objectifs et ses méthodes d'action, voire son directeur.

Une mobilisation pour refonder la citoyenneté, mais sans moyens

Après les attentats de début janvier, le gouvernement a décrété une grande mobilisation pour promouvoir les valeurs de la République, qui s'adresse en particulier aux associations. Les préfets ont reçu mission de réunir les associations pour engager un débat et tracer des perspectives. Mais, si ce n'est dans le cadre de la politique de la ville, aucune mesure ne vient modifier le plan de rigueur. Le gouvernement tient d'une part un discours d'encouragement et de mobilisation, tenu par le Président de la République et le ministre en charge de la vie associative, et d'autre part un discours de restrictions budgétaires et de passage accéléré aux appels d'offres, tenu par le ministère des finances.

La mise en place d'un service civique universel

Le président de la République a annoncé le 5 février qu'à partir de juin 2015 tous les jeunes de moins de 25 ans qui en feront la demande pourront s'engager en service civique au sein d'associations, de collectivités territoriales, etc. pour une durée de six mois, au minimum 24 heures par semaine.

Certes, pour des associations aux abois cet apport peut constituer un soulagement temporaire. Mais les services civiques ne sont pas des emplois, et les conditions d'encadrement et de formation n'ont pas été précisées jusqu'ici. De plus, comment éviter que les crédits ne soient prélevés en partie sur le budget de la vie associative ?

En conclusion, il n'y a pas de commune mesure entre la situation des associations en 2013 et en 2014 et celle qui va prévaloir au cours des 3 années à venir. Si les associations ne se mobilisent pas pour obtenir des financements stables et garantis, nous allons vers un véritable tsunami avec l'arrêt progressif des subventions aux associations, notamment aux associations moyennes.